Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2018/638 DE LA COMMISSION

du 23 avril 2018

établissant des mesures d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation de l'organisme nuisible *Spodoptera frugiperda* (Smith) dans l'Union

[notifiée sous le numéro C(2018) 2291]

(JO L 105 du 25.4.2018, p. 31)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2023/1134 de la Commission du 8 juin 2023	L 149	62	9.6.2023

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/dec_impl/2018/638/2021-07-01/fra